



REPUBLIQUE DU BENIN



NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE  
Cotonou, le... 17/11/22  
Pour Lancement de l'Avis

## PASSATION DES MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

**Objet du marché :**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET/BUREAU D'ETUDES POUR LES  
ETUDES TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN  
CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT  
CENTRAL DU MDGL (RELANCE)**

**BON A LANCER**

**Autorité contractante : Ministère de la Décentralisation et de  
la Gouvernance Locale**

**Source de financement : Budget national**

Gestion : 2022

SEGB0  
Richard

*[Signature]*

Novembre 2022

**DELEGUE DE CONTROLE DES  
MARCHES PUBLICS**

*[Signature]*  
**Sonagnon Luc Davy GNANVI**

## I. AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (APCMP)

Objet : RECRUTEMENT D'UN CABINET/BUREAU D'ETUDES POUR LES ETUDES TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT CENTRAL DU MDGL (RELANCE)

Référence SIGMAP : PI\_DAF\_66902

1. Le présent avis d'appel public à candidature de marché public (APCMP) fait suite à l'avis général des marchés publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale, publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 25 février 2022.
2. Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) a prévu dans son Plan de Travail Annuel 2022 des fonds du budget national, afin de financer **les marchés planifiés dans son Plan de Passation des Marchés Publics 2022** ; et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre d'un marché de prestations intellectuelles relatif aux **études technique et financière des travaux de mise en conformité des installations électriques du bâtiment central du MDGL**.
3. Les prestations comprennent **l'état des lieux, les analyses et recommandations** et les programmes d'améliorations.
4. Le délai de réalisation de la mission est de quarante-cinq (45) jours.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites dans les termes de référence en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives et le cas échéant, ils doivent présenter un accord de groupement ou une promesse d'accord de groupement.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode : Sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (5) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix jours (10) ouvrables la procédure en vue de compléter la liste restreinte. Mais, au cas où l'autorité contractante contacte directement d'autres cabinets ou firmes pour compléter la liste restreinte, les dossiers de ces derniers doivent être évalués conformément aux critères de présélection retenus.
10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après.

**BON LANCER**

<b>Critères d'évaluation</b>	<b>Note pour le critère</b>	<b>Sous critères d'évaluation et note</b>	<b>Moyens de Preuve à fournir par le candidat</b>
1. Etre un Cabinet/Bureau d'études spécialisé dans la conduite des missions d'études en général	10	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les statuts = 10 points. Non inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou des statuts = 00 points ;	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience générale dans la conduite des missions d'études	25	Expériences générales $\geq$ 5 ans : 25 points Expériences générales [5ans – 3 ans] : 15 points	Copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de

		Expériences générales [3 ans – 0 ans ]: 10 points	signature des contrats correspondants (copies simples)
3. Avoir réalisé avec satisfaction au moins deux (02) missions similaires (Etudes techniques et/ou financières en électricité) au cours des cinq (05) dernières années (2017-2018-2019-2020-2021)	10	5 points par attestation de bonne fin d'exécution	Copies des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)
5. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	5	Présentation du cabinet : 3 points Organigramme : 2 points	Note de présentation du Cabinet et organigramme de la structure
6. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	50	<b>Le consultant principal Chef de mission : (20 points)</b> Avoir un niveau minimum de BAC + 5 en électricité avec au moins dix (10) ans d'expériences de pratiques avérées dans la conduite des missions d'études similaires : courants forts et alimentation domestique. Diplôme : 10 points Expériences (CV) : 10 points. <b>Deux (02) consultants associées (30 points à raison de 15 point chacun)</b>  Avoir un niveau minimum de BAC + 3 en électricité et au moins cinq (5) ans années d'expériences dans la conduite/participation à des missions d'études similaires : courants forts	Liste du personnel et copie simple des diplômes + CV

		et alimentation domestique. Diplôme : 10 points Expériences (CV) : 5 points	
TOTAL	100		

**BON A LANCER**

La note minimale requise pour être présélectionné est [70] et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08). **En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.**

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse mentionnée ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL 01 BP : 2021 Cotonou Tél. (+229) 21 30 40 30 / 21 30 52 99, à compter du *17.11.2022*.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestations d'intérêts dûment signée par le candidat.

12. Les manifestations d'intérêt portant la mention « RECRUTEMENT D'UN CABINET/BUREAU D'ETUDES POUR LES ETUDES TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES DU BATIMENT CENTRAL DU MDGL – RELANCE », doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée en PDF sur clé USB, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL au plus tard le *jeudi 1<sup>er</sup> Décembre...* à 09 heures 30 minutes. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des candidats concernés sans être ouvertes.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes le même jour à partir de 10 heures précises en présence des soumissionnaires ou de

leurs représentants dûment mandatés à l'adresse ci-après : Salle de Conférence du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale sis à Cadjèhoun en face de la présidence, 1<sup>er</sup> étage du bâtiment abritant le MDGL.

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

**BON A LANCER**

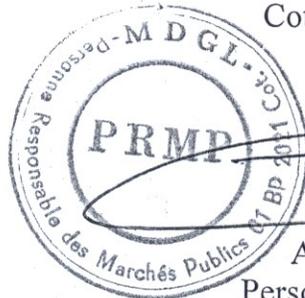
Ce recours doit invoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 17/11/2022



Abdel Smail I. A. K. SALIFOU  
Personne Responsable des Marchés Publics